

# COMMISSION THEMATIQUE

## Innovation, biodiversité et solidarités

### Relevé de décisions de la réunion du 08 juin 2017

AGORA

#### Objectifs de la réunion de juin 2017

Il est attendu de cette réunion de la commission thématique :

- D'amender la proposition de contribution à la Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) de la compétence Biodiversité qui sera présentée à l'AGORA du 22 juin.
- D'échanger sur le sujet « Innovation » de la commission pour laquelle il n'y a pas de projets engagés et proposer une méthode de travail pour mettre en œuvre des actions et échanges à venir.

#### ➤ Introduction de la réunion

Tour de table des présents.

Introduction par Jacques ESPITALIER – Président de la commission.

Bénédicte MARTIN, élue régionale référente pour la commission, Présidente de la commission agriculture de la Région et André BERNARD, Vice-Président de la commission sont excusés.

#### ➤ Contribution à la CTEC Biodiversité

Présentation d'une proposition de contribution à la CTEC Biodiversité par Cécile PITTET, Chargée de mission du Service Eau et Milieux Aquatiques (cf. diaporama de présentation)

#### Rappel de la méthode :

Suite aux échanges de la commission « Innovation, biodiversité et solidarités » du 7 mars et de la commission « Gouvernances et aménagement du territoire » du 23 mars, un groupe de travail sur le volet Biodiversité aquatique a été constitué, composé de membres des deux commissions et de représentants du groupe des 10 (Région, Départements et Métropoles) travaillant à la rédaction de la CTEC.

Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises : le 27 avril et le 29 mai.

N.B. : Un autre groupe de travail sur la Biodiversité marine a également été constitué en parallèle.

#### Objectifs et planning :

Un pré-projet de CTEC doit être rédigé pour septembre 2017. Il est donc proposé de présenter à l'AGORA du 22 juin une contribution listant les thèmes et actions à inscrire dans la future CTEC.

Il faut rappeler que ces thèmes et actions doivent contribuer à la préservation de la biodiversité aquatique et relever d'une intervention d'un des niveaux de collectivités signataires de la convention (Région, Départements, EPCI).

Un projet de contribution issu des échanges du groupe de travail a été transmis aux membres de la commission en amont de la réunion.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

AGORA

Agir aujourd'hui  
pour Anticiper demain



## Points soulevés en réunion sur la proposition de contribution :

- Sur les **observatoires** :
  - Les observatoires n'ont de pertinence que sur un temps long et le besoin de pérennité de ces systèmes constitue un argument supplémentaire pour l'intérêt d'une approche et d'une réflexion à l'échelle régionale.
  - Il est plus intéressant d'acquérir de longues séquences de certaines données que de nombreuses données ponctuelles afin de pouvoir accompagner l'anticipation des mutations et servir d'aide à la décision.
  
- Sur les **facteurs de perturbation du cycle biologique** des espèces :
  - Concernant les pollutions, il ne faut pas restreindre aux pollutions émergentes. En particulier il faut rajouter les pollutions industrielles.
  - Attention à bien relier la problématique de la gestion quantitative à ces facteurs de perturbation du cycle biologique des espèces : ce facteur spécifique aux territoires méditerranéen et alpin aggrave en effet les effets des pollutions sur les écosystèmes.
  - La lutte contre les espèces exotiques envahissantes doit être associée à la restauration des milieux et est à rapprocher du thème « gestion des espaces naturels ».
  
- **Gestion des espaces naturels** :
  - Il est demandé de rappeler que la continuité écologique recouvre à la fois la continuité sédimentaire et biologique.
  - La biodiversité ordinaire doit être prise en compte au même titre que la biodiversité « exceptionnelle ». Ceci signifie qu'il est important également de mesurer et prendre en compte l'impact que pourrait avoir un plan de gestion d'une espèce remarquable sur la biodiversité ordinaire
  
- **Education à l'environnement / Animation** :
  - Les Parcs Naturels Régionaux ont vocation à travailler à la mise en œuvre de ces thématiques et doivent être explicitement mentionnés.

### Demandes d'ajout :

- Il est proposé d'ajouter **la surfréquentation** touristique et des pratiques d'activités de pleine nature comme facteur possible de perturbation de la biodiversité en inscrivant la nécessité d'accompagner l'organisation de la fréquentation des sites naturels.
- Sur le volet « animation » il est proposé d'inscrire la possibilité d'un label « **Territoire exemplaire** » décliné sur la thématique de la biodiversité aquatique et qui pourrait être développé par la future Agence régionale de la biodiversité. Ce label pourrait constituer un outil de valorisation des bonnes démarches mises en œuvre par certains territoires dans le domaine de la restauration des milieux aquatiques ou la bonne gestion des activités de pleine nature.
- Rappeler plus explicitement le lien fort entre la biodiversité et le développement économique en Provence-Alpes-Côte d'Azur et proposer un thème spécifique « **innovation** » :
  - Avec le développement de projet collaboratifs et multi-partenariaux entre les acteurs de la recherche, les entreprises et les collectivités ;
  - Avec la mise en place d'une plateforme 'échanges entre les acteurs de la gestion intégrée de l'eau et les acteurs scientifiques.

- ⇒ La proposition de contribution à la CTEC a été amendée de l'ensemble de ces remarques et proposée pour avis à la Commission « Gouvernances et aménagement du territoire » du 15 juin 2017.

N.B. : il est proposé, lors des commissions d'octobre, d'avoir un nouveau point d'échange sur le projet de CTEC qui sera rédigé pour l'automne afin de préparer un avis à présenter en AGORA.

### ➤ Point d'échange sur le sujet « Innovation »

Rappel : Les acteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont su depuis longtemps s'adapter grâce aux savoir-faire locaux tout en préservant un environnement de qualité. Dans le domaine de la gestion de l'eau, on parle même souvent de « modèle provençal ».

Face aux défis à venir liés à la dynamique socio-économique du territoire et aux impacts du changement climatique, il reste essentiel de continuer à développer et soutenir l'innovation afin de proposer à la fois de nouveaux outils techniques et process technologiques mais également de nouveaux modèles socio-économiques et de gouvernance. Il est donc essentiel de poursuivre l'expérimentation, la recherche et l'innovation pour garantir durablement l'accès à la ressource en eau pour tous en région

#### Objectifs :

Identifier les freins et réfléchir aux outils pour :

- Faciliter le développement de l'innovation en région
- Mieux adapter l'innovation aux besoins des gestionnaires de l'eau
- Mieux diffuser les projets innovants auprès des gestionnaires de l'eau

Le sujet a été illustré par trois témoignages et retours d'expérience (cf. diaporamas) :

- Le cluster Ea Eco Entreprises représenté par sa Directrice Valérie EL MERINI
- L'ARDEPI représentée par Isabelle BOYER
- Le SMAVD représenté par Laure MOREAU

#### Points d'échange :

Il est constaté :

- Un manque de réponse aux appels à projets développés au niveau national et en particulier ceux concernant des projets collaboratifs entre secteurs privé et public.
  - La veille sur les appels à projets et les marchés doit être diffusée de manière plus large.
  - Les appels à projets sont ouverts sur des délais courts et imposent que les projets soient déjà identifiés au préalable grâce à un accompagnement des porteurs de projets.
  - Les moments d'échanges entre collectivités et entreprises sous la forme de « clubs innovation » par exemple doivent être organisés plus régulièrement.
  - La question du risque lié à l'engagement financier des porteurs de projets constitue également un frein.
- Un problème d'achat de l'innovation par les collectivités alors qu'il existe un volet spécifique de l'achat « expérimentation » dans le Code des Marchés Publics. Un problème identique est

relevé par les gestionnaires de milieux aquatiques sur la mise en œuvre de chantiers d'insertion.

- Des formations des acheteurs publics seraient à organiser pour faciliter ce type d'achat et permettre de vraies retombées « marchés » au développement de l'innovation.
  - Des retours d'expériences de projets réussis seraient également à valoriser.
  - Il est à noter qu'il existe déjà des outils sur lesquels s'appuyer : démarche autour de la commande publique animée par l'ARPE / « Club des acheteurs publics » mis en place par le SGAR et la DIRRECTE.
- Le besoin de travailler sur un temps assez long pour réaliser l'expérimentation de process ou produits innovants.
- Il est nécessaire de développer des expérimentations à de grandes échelles de territoire.
  - Se pose la question de la mutualisation des moyens et des fonds pour l'expérimentation de l'innovation. Les gestionnaires de milieux aquatiques ne disposent pas en effet de moyens financiers destinés au développement de l'innovation.
- ⇒ Le développement de partenariats et de mise en relation entre les gestionnaires de l'eau et le secteur privé / recherche de l'innovation apparaît comme un élément essentiel de réponse à ces objectifs : sous quelles formes ? avec quelle animation ?
- ⇒ Il est proposé d'étudier l'exemple du Centre de Ressources et d'Expertises Scientifiques sur l'Eau en Bretagne (CRESEB) pour voir les possibilités de son adaptation au contexte régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### Planning :

#### **Proposition de calendrier 2017 des réunions de la commission**

**AGORA plénière ► 22 juin 2017**

AGORA plénière ► 30 novembre 2018

Prochaine réunion de la commission ► janvier 2018